

Rapports de Comités

Il y a un autre paradoxe dans la politique du gouvernement sur les réfugiés et le ministre n'en souffle pas mot dans son rapport. Il s'agit du rôle de l'examen administratif, fort décrié, des personnes qui ont demandé le statut de réfugié. Étant donné une décision prise il y a un an et demi, on a examiné le cas de ces gens pour voir s'il était possible de les accepter autrement que comme réfugiés. Ces gens ont été la cible des attaques des ministres et des députés du gouvernement qui les ont traités de resquilleurs. Le fait est que, sans quelque 6 500 de ces personnes qui ont été acceptées en 1986 grâce à l'examen administratif, le gouvernement aurait raté le niveau d'immigration prévu non pas de 5 000, mais bien de 11 000. Le gouvernement n'était pas peu fier d'avoir presque atteint ce niveau en 1986, et il le doit en partie à ces gens qu'il méprise et qualifie de resquilleurs. En 1987, près de 14 000 personnes ont déjà été acceptées de la même façon. Sans cela, il est fort douteux que le gouvernement puisse atteindre le niveau d'immigration prévu cette année.

Dans la répartition qu'il fait des 1 000 d'augmentation prévue pour les réfugiés sélectionnés outre-mer, le gouvernement ne tient pas compte de la situation qui évolue rapidement en Amérique centrale. Avec l'augmentation des victimes des escadrons de la mort tolérés par les gouvernements du Guatemala et du Salvador, qui n'ont encore poursuivi personne pour ces meurtres sauf lorsqu'il s'est agi des religieuses américaines assassinées au Salvador, avec cette augmentation de la terreur du type fasciste au Salvador et au Guatemala, une augmentation importante s'impose des niveaux prévus pour les réfugiés d'Amérique centrale au Canada. Il faut une augmentation au moins conforme au nombre total venu d'Amérique latine en 1986, qui a été de 4 735. Au contraire, le gouvernement n'a prévu que de faire passer le chiffre de 3 200 à 3 400 pour l'ensemble de l'Amérique latine.

En même temps qu'il ne tient pas compte de ce qui se passe en Amérique centrale, le gouvernement ne tient pas compte de ce qui se passe chez l'un de nos partenaires commerciaux le Chili, auquel nous expédions de temps à autre du matériel de guerre. Voici que maintenant le gouvernement, par le biais de ce qu'il appelle sa loi d'accès à l'information, empêche les gens de découvrir ce qui s'en va là-bas en fait de matériel militaire. Le Chili a aggravé la répression, dépassant encore le niveau des 12 dernières années. Notre gouvernement n'en tient pas compte dans ses chiffres prévisionnels d'accueil de réfugiés.

Je reconnais que le gouvernement a doublé les chiffres prévus pour le Moyen-Orient et l'Asie occidentale, et j'y suis très favorable. Il a porté le chiffre de 900 à 1 800. J'espère que cela va comprendre une augmentation notable de plusieurs centaines de réfugiés afghans au Pakistan, en Inde et dans d'autres pays voisins. L'appellation Asie occidentale-Moyen-Orient recouvre un très large territoire qui compte des millions de réfugiés en provenance de plusieurs sources différentes de conflit. Mais, encore une fois, le Canada en ne considérant pas les réfugiés afghans ne se fait pas honneur. J'espère que le gouvernement s'apprête à y remédier.

Donc je remercie le ministre de son rapport, spécialement pour ce qui concerne l'élargissement de la notion de réunification des familles. J'espère qu'il va prendre les mesures administratives et fournir les ressources nécessaires pour mettre à exécution les projets qu'il annonce. J'invite fortement le gouvernement à réexaminer les modifications administratives et même législatives ainsi que les changements de politique annoncés, qui ne tiennent pas compte des obligations réelles que le Canada a envers les réfugiés et envers les gens en situation de besoins humanitaires, qui viennent au Canada ou qui désirent y venir. Ce sont des gens qui auraient de bonnes raisons de venir au Canada, si le ministre voulait les entendre.

* * *

[Français]

COMITÉS DE SÉLECTIONPRÉSENTATION DU 37^E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le trente-septième rapport du Comité de Sélection, dans les deux langues officielles.

Monsieur le Président, si la Chambre y consent, j'ai l'intention de proposer l'adoption du trente-septième rapport plus tard aujourd'hui.

[Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui au sujet du rapport précité.]

* * *

● (1300)

[Traduction]

LA LOI SUR LES JUGES

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada) demande à présenter le projet de loi C-88, tendant à modifier la Loi sur les juges.

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'autoriser le ministre à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[Français]

COMITÉ DE SÉLECTIONADOPTION DU 37^E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, si la Chambre y consent, je propose, appuyé par M^{me} Vézina, que le trente-septième rapport du Comité de sélection, présenté plus tôt à la Chambre aujourd'hui, soit adopté.